

SAINT LAURENT SUR OUST



Inauguration du terrain de foot



Bulletin
Municipal



20 ans du Festival



Concert à l'église

Juillet 2015

N° 63



Le mot du Maire



Bonjour à tous,

Un bel été commence avec un soleil radieux, espérons que ce temps magnifique continue !

Encore un semestre de passé depuis le dernier bulletin. Une fois de plus nous n'avons pas ménagé notre temps pour garder la commune vivante et agréable à vivre.



Le salon de coiffure est fini et il n'y a plus qu'à attendre l'ouverture.

Noémie, entre 2 biberons à sa petite Laora, l'aménage et pense ouvrir pour le 15 août.

Souhaitons lui bonne installation !



Les 3 petites maisons (1 T2 et 2 T3) "*Armorique Habitat*" sont également finies et il reste encore un peu de travail à faire pour agrémenter les alentours.

Déjà 2 maisons sont occupées à l'heure qu'il est et la troisième est en train de trouver preneur.



Dans la "*Maison de Gaby*" en centre bourg, nous avons un projet d'installation d'un artisan d'art avec le logement. Elle sera couverte à l'automne car la toiture est très poreuse et ensuite nous réfléchirons à l'aménagement intérieur.

Un beau dossier pour la commune ...



L'aire de jeux va être quelque peu réaménagée avec l'ajout d'une balançoire et le remplacement d'un jeu à ressort et de 2 tables de pique-nique. L'ensemble va être rénové pour redonner un petit air de "*jeunesse*".



Le terrain de foot a été réhabilité pour que les équipes de l'EDO St Laurent/St Congard puissent y faire des entrainements et bientôt des matchs.

L'inauguration a eu lieu le 13 juin avec un petit tournoi organisé par la commune et les dirigeants du club.



Un bon moment partagé ensemble et qui laisse de bons souvenirs.



Que dire d'autre ? C'est déjà beaucoup pour notre petite collectivité.

Il reste encore quelques terrains dans nos lotissements communaux (3 au Clos du Glatinais et 1 au Savino).

Faites le savoir autour de vous, on accueille volontiers de nouvelles familles !!

Un grand merci aux responsables d'associations pour tout ce qu'ils font pour la vie de notre commune.

Les écoles de St Laurent - St Congard ont organisé une kermesse commune sur St Laurent cette année. Les deux OGEC travaillent de plus en plus souvent ensemble et c'est très bien. Merci aux institutrices et aux parents d'élèves qui donnent de leur temps pour garder nos petites écoles, indispensables à la vie de nos bourgs.

Et comme toujours un grand merci également à nos employés communaux, Nina, Valérie, Daniel, Irène et bien sûr aux conseillers municipaux qui se dépensent sans compter pour faire du bon travail.

Une dernière chose : n'oubliez pas le pique-nique du 9 août, cette année le "Dimanche au canal" est organisé par le CAL et les concerts à l'église, toujours d'une qualité exceptionnelle, les mardis 21 juillet et 11 août à 20h30.



Bonnes vacances et bel été.

Le Maire,
Isabelle MICHEL





Conseil Municipal

Séance du 17 février 2015

Régularisation Cadastre : Achat des terrains dans le bourg

Madame le Maire expose que le Conseil Municipal avait initié l'acquisition de diverses parcelles situées dans le bourg pour aménager le centre bourg de manière plus cohérente. Le prix avait été fixé en accord avec les vendeurs sur la base de 1,52 € le mètre carré (soit 10,00 Frs - délibération du 19/09/2000). Suite à diverses raisons, la vente concernant les parcelles A 1069 et A 1077 et appartenant à la famille COUPLE n'avait pu se faire. A présent les propriétaires souhaitent régulariser les cessions.

parcelles cadastrées \Rightarrow A 1069 d'une contenance de 16 m²
 \Rightarrow A 1077 d'une contenance de 18 m²

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, approuve l'achat des terrains au prix de 1,52 €.

Contrats aidés au profit des ex-salariés de DOUX

Madame le Maire explique aux Conseillers Municipaux que la Préfecture avait sollicité les communes afin d'employer un ex-salarié de Doux, âgés de 55 ans et plus. La prise en charge financière est portée à hauteur de 85 % pour un contrat de 20h00/semaine.

Monsieur Vincent PAYEN est concerné par ces mesures et la commune de St Laurent sur Oust pourra ainsi bénéficier d'un CUI en l'embauchant au service technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Décide de créer 1 poste dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion dans les conditions suivantes :

- Agent d'entretien des espaces verts
- Durée du contrat : 24 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20h00
- Rémunération : SMIC

Autorise Mme MICHEL à effectuer toutes les démarches nécessaires pour ce recrutement.

Travaux Accès PMR

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune doit entreprendre des travaux de conformité pour les accès des bâtiments publics aux handicapés. Deux délibérations ont déjà été prises en 2014 pour la mission du Maître d'Oeuvre "MH Architectes" concernant la salle du conseil, la Mairie et la salle polyvalente.

Une demande d'autorisation de travaux a été déposée et nous avons à présent reçu l'accord pour ces réalisations. L'estimation du coût de ses travaux s'élève aux environs de 17 200,00 € (HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation des travaux d'accès PMR des 3 bâtiments communaux.

Urinoirs Place du Four

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il s'avère nécessaire d'aménager une toiture pour les urinoirs situés sur la place du Four. L'entreprise GICQUEL nous propose un devis chiffré à 750,00 € (HT).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de valider le devis et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à la réalisation des travaux de couverture

Maison "LE BRETON Gabriel"

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le rachat de la maison appartenant à la succession Gabriel LE BRETON et située rue Gréneuc à côté de l'espace "Monument aux Morts". Dans le cadre de sa restauration, des devis ont été demandés. Il serait envisageable d'aménager 1 ou 2 logements. Au vu de la situation financière de la Commune, les travaux toutefois ne seraient réalisables cette année. Une mise hors d'eau/hors d'air par contre s'avère indispensable dès 2015. L'estimation de ces premiers travaux s'élève à 68 000,00 € (HT).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à la réalisation des travaux de mise hors d'eau et hors d'air de la maison.

FARAGO Morbihan ⇒ Lutte contre les rongeurs

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux le contrat de prévention et de lutte contre les rongeurs convenu avec Farago Morbihan et signé le 12/11/2003. Comme il est noté à l'article 4 de ce contrat, Farago vient de nous faire parvenir un bon pour accord afin de reconduire une nouvelle intervention sur la commune en 2015. Le montant de leur prestation est de 705,80 € TTC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer le bon pour accord proposé par Farago Morbihan pour l'année 2015

Contrat "CHENIL SERVICE"

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'afin de satisfaire aux obligations de la loi n°99-5 du 6 janvier 99, du Code Rural (article L 211-22 et suivants, article R 211-3 et suivants) et du Règlement Sanitaire Départemental, la commune se doit de passer un contrat de prestations de services pour la capture, le ramassage et le transport des animaux errants.

A ce titre, Chenil Service, nous propose de renouveler le contrat de Prestations de Services Missions de Services Publics.

Après lecture et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer le contrat 2015 avec Chenil Service.

Modification des statuts de la CCVOL

Madame le Maire indique que suite à la décision du conseil communautaire, en date du 22 janvier 2015, décidant à l'unanimité le transfert de la compétence « Instruction des actes relatifs au droit des sols », et conformément à l'article L5211-17 du code des collectivités territoriales, les communes membres ont trois mois pour se prononcer.

Par la présente délibération, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la modification des statuts, intégrant la compétence sus visée.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010-article 89, et l'article L5214-21 du Code Général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010-article 48, relatifs au transfert de compétence ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 janvier 2015, relative à la modification des statuts de la CCVOL intégrant le transfert de la compétence « Instruction des actes relatifs au droit des sols » ;

Considérant que la modification des statuts de la CCVOL doit être entérinée par la majorité qualifiée des conseils municipaux ;

Après en avoir délibéré,

VALIDE la modification des statuts de la CCVOL, ajoutant une nouvelle compétence communautaire à l'article 2 des statuts de la CCVOL, indiquée comme suit :

12 - Instruction des actes relatifs au droit des sols

- Instruction technique des actes relatifs au droit des sols pour le compte des communes
- Mise en place d'une convention entre la CCVOL et chaque commune déterminant les modalités de mise en œuvre de cette action.

NOTIFIE la présente délibération à la CCVOL ;

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires relatives à la présente délibération.

Travaux Secrétariat de la Mairie

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé de retirer la moquette murale du couloir de l'entrée de la mairie et de la salle du Conseil. A cette occasion, il pourrait être réalisé un réaménagement des deux bureaux de la Mairie. Pour ce faire, un devis a été fourni par Mr Dominique GARANCHER chiffré à 2 077,03 € (TTC).

Après examen de ce devis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de Mr GARANCHER et autorise Madame le Maire à engager les travaux.

Parquet Salle Polyvalente

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le parquet actuel de la salle polyvalente est très abîmé et devient dangereux. Après consultation, il semblerait que le montant pour un nouveau parquet s'élèverait aux environs de 4 500,00 € (HT).

Après examen de ce devis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à engager les travaux nécessaires.

Acquisition d'un congélateur

Madame le Maire informe les conseillers municipaux de la demande faite par les piégeurs de ragondins. Afin d'être en conformité avec les services sanitaires, il faut que la commune s'équipe d'un congélateur pour le dépôt des carcasses d'animaux morts en attente du ramassage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'autoriser madame le Maire à acheter le congélateur nécessaire.



Séance du 2 avril 2015

Vote des Taux d'Imposition 2015

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition au titre de l'année 2015 :

- Taxe d'Habitation : 15,13 %
- Taxe Foncière (bâti) : 24,12 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 51,19 %

Comptes Administratifs 2014

<u>Commune</u>	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			68 478,80		68 478,80	
Opérations	235 556,73	292 140,54	218 738,25	308 927,97	454 294,98	601 068,51
Totaux	235 556,73	292 140,54	287 217,05	308 927,97	522 773,78	601 068,51
Résultats clôturé		56 583,81		21 710,92		78 294,73
Restes à réaliser			212 104,49	31 011,69	212 104,49	31 011,69
Résultats R à R			181 092,80		181 092,80	
Résultats définitifs		56 583,81	159 381,88		102 798,07	



<u>Assainissement</u>	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		53 990,32	5 717,65		5 717,65	53 990,32
Opérations	16 785,99	29 743,73	13 647,64	13 533,13	30 433,63	43 276,86
Totaux	16 785,99	83 734,05	19 365,29	13 533,13	36 151,28	97 267,18
Résultats clôture		66 948,06	5 832,16			53 990,32
Restes à réaliser						
Résultats R à R						
Résultats définitifs		66 948,06	5 832,16			61 115,90

<u>Lotissement</u> <i>"Le Clos du Glatinais"</i>	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		64 960,54	64 960,45		64 960,45	64 960,54
Opérations	64 960,45	70 497,64	38 993,64	64 960,45	103 954,09	135 458,09
Totaux	64 960,45	135 458,18	103 954,09		168 914,54	200 418,63
Résultats clôture		70 497,73	38 993,64			
Restes à réaliser						
Résultats R à R						
Résultats définitifs		70 497,73	38 993,64			31 504,09



Budgets Primitifs 2015



<u>Commune</u>	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits	260 000,00	260 000,00	121 895,51	281 277,39	381 895,51	541 277,39
Restes à Réaliser			212 104,49	31 011,69	212 104,49	31 011,69
Report				21 710,92		21 710,92
TOTAUX	260 000,00	260 000,00	334 000,00	334 000,00	594 000,00	594 000,00

<u>Assainissement</u>	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits	93 000,00	31 884,10	49 167,84	55 000,00	142 167,84	86 884,10
Restes à Réaliser						
Report		61 115,90	5 832,16		5 832,16	61 115,90
TOTAUX	93 000,00	93 000,00	55 000,00	55 000,00	148 000,00	148 000,00

<u>Lotissement</u> "Le Clos du Glatinais"	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits	85 497,73	15 000,00	15 000,00	53 993,64	100 497,73	68 993,64
Restes à Réaliser						
Report		70 497,73	38 993,64		38 993,64	70 497,73
TOTAUX	85 497,73	85 497,73	53 993,64	53 993,64	139 491,37	139 491,37



Séance du 2 Juin 2015

Gardiennage église 2015

Madame le Maire expose aux conseillers municipaux que l'indemnité de gardiennage des églises demeure cette année celui fixé en 2014.

Sur proposition du Maire, et conformément aux directives ministérielles, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide : L'indemnité de gardiennage allouée au prêtre affecté à l'église de St LAURENT sur OUST, reste fixée à la somme de **119,55 €** pour 2015

Vote du Fonds de Péréquation Intercommunal et communal (FPIC)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'attribution du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) à la Communauté de Communes avec possibilité de répartition libre du fonds.

Le Conseil Communautaire, lors de son instance du 26 mars 2015, a acté, à l'unanimité, la conservation intégrale du fonds pour les investissements communautaires en cours et à venir. Cette décision a été entérinée lors du Conseil Communautaire du 21 mai 2015 validant également le montant du FPIC, pour l'année 2015, qui s'établit à 476 406 €.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'entériner les décisions du Conseil Communautaire, en dates des 26 mars 2015 et 21 mai 2015, de conserver, au niveau communautaire, la totalité du montant du fonds de péréquation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la conservation du FPIC au niveau communautaire.

Achat de bancs

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux, que suite à des demandes, il s'avèrerait utile de changer les bancs de l'aire de jeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire la dépense au Budget Primitif 2015 et d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour ces différents achats.

Contrats aidés au profit des ex-salariés de DOUX

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il avait été décidé de créer 1 poste dans le cadre du dispositif "Contrat Unique d'Insertion" dans les conditions suivantes :

- Agent d'entretien des espaces verts
- Durée du contrat : 24 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20h00
- Rémunération : SMIC

Mr Vincent PAYEN ayant terminé son contrat, elle propose Mr Daniel JOLLIVET qui lui aussi peut bénéficier de ce dispositif. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve cette décision et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce recrutement.

Contrat des agents non titulaires de droit public correspondant aux accroissements temporaires ou saisonniers d'activité

Madame le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Madame le Maire indique également que si les emplois permanents des collectivités territoriales et établissements publics locaux sont par principe occupés par des fonctionnaires, la loi n° 84-53 précitée énonce les cas dans lesquels il peut être procédé de manière dérogatoire au recrutement d'agents non titulaires de droit public.

L'article 3 de la loi n° 84-53 précitée prévoit ainsi que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents non titulaires de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de dix-huit mois consécutifs. Ils peuvent également recruter par contrat des agents non titulaires de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de douze mois consécutifs.

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de créer, dans la limite des crédits prévus à cet effet, les emplois budgétaires non permanents correspondant aux accroissements temporaires ou saisonniers d'activité à intervenir. Ces emplois seront pourvus par des agents non titulaires de droit public recrutés en fonction des nécessités de service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer des emplois budgétaires non permanents dans les conditions suivantes : *Aide pour le service de la cantine périscolaire et aide pour la garderie du soir* et d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012, articles 64131, 66132 et 64133.

Tarifs de location de la salle polyvalente

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de réviser les tarifs de location de la Salle Polyvalente, à compter du 1^{er} janvier 2016 et les arrête comme suit :

	Particuliers locaux	Associations ou particuliers extérieurs
<u>Vin d'honneur</u>	92,00 €	102,00 €
<u>Soirée Buffet (buffet + bal)</u>	130,00 €	150,00 €
<u>Journée complète</u>	170,00 €	190,00 €
<u>Week-end + / jour supplémentaire</u>	200,00 € + 100,00 €	230,00 € + 120 €

Subventions 2015

• Banque Alimentaire	100,00 €
• GVA	30,00 €
• A.D.A.P.E.I Redon	30,00 €
• Pupilles des Sapeurs Pompiers	30,00 €
• Société Cycliste	30,00 €
• Maison Familiale Rurale	50,00 €
• Plum'FM	30,00 €
• Eau & Rivières	30,00 €
• Chambre de Métiers et Artisanat	60,00 €
• Entente Morbihannaise Sport Scolaire	59,10 €
• Donneurs de Sang	30,00 €
• FNATH	30,00 €
• Club de Canoë-Kayak	30,00 €
• Ragondins	216,00 €
• IFAC – Campus des Métiers	30,00 €
• O.G.E.C St Julien (4 x 35,00) (participation 10%/élève du coût du voyage scolaire)	140,00 €
• A.P.E. Yves COPPENS (1 x 4,40 + 3 x 24,30) (participation 10%/élève du coût du voyage scolaire)	77,30 €



Cotisations 2015

• Association des St Laurent de France	157,60 €
• Pas à Pas	50,00 €
• A.D.M.R	577,50 €



Inauguration du 13/06/2015

Les "médaillés",
en remerciement de leur temps et de
leur personne qu'ils n'hésitent pas à
consacrer à l'EDO depuis de
nombreuses années.

Merci à tous ...



Informations Municipales

ETAT CIVIL

Naissances



Jahyan LATIF

- Les Bruyères -

06/01/2015



Laora LE GOFF

- Rue Gréneuc -

01/07/2015

Mariages



Cécile MACE & José TELXEIRA DA SILVA

01/05/2015

Véronique BEGNATBORDE & Martin MICHEL

15/05/2015

Karima ZDAOUDAOU & Jean-Louis GAUDIN

20/06/2015

Décès



Marie-Yhérèse, Alexandrine GRU

17/02/2015

Anne-Marie BENOIT

Veuve GOUDY

19/06/2015



Un grand merci à nos 3 piégeurs de ragondins,
Mickaël Gislais, Daniel Le Masle
et Jeannot Sevestre.



Rendez votre enfant visible !



La nuit et au crépuscule, la visibilité est très réduite pour les conducteurs. Alors pour limiter les risques d'accidents, il est encore plus indispensable pour un piéton d'être visible de loin la nuit. La solution : équiper les habits et le cartable de votre enfant de bandes ou stickers rétro réfléchissants qui renvoient vers les conducteurs la lumière de leurs phares, rendant un piéton visible à plus de 150 mètres !



Nous vous rappelons que la commune possède un site internet

<http://saintlaurentsuroust.fr/>

N'hésitez pas à le consulter et à nous donner des informations qui pourraient y trouver leur place, nous aidant ainsi à l'actualiser. Toutes les remarques et suggestions pour améliorer le site sont également les bienvenues.



"A dimanche au Canal"

Comme tous les ans, la commune participe à l'animation du
"Pique-nique géant",

Dimanche 9 août 2015

L'apéritif est offert par la commune à partir de 12h00, près de la passerelle, puis chacun amène son pique-nique. L'après-midi se passera autour de jeux en bois principalement mais n'hésitez surtout pas à apporter les vôtres pour jouer en bonne compagnie.

On vous attend nombreux pour partager agréablement cette journée festive !

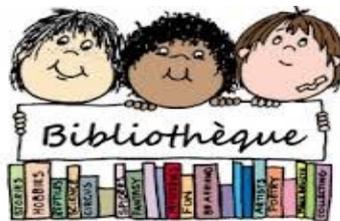


Déchets

Nous vous demandons de ne pas déposer vos poubelles en bas des conteneurs lorsque ceux-ci sont pleins. D'autres conteneurs sont disponibles sur la commune. De plus, les cartons ne sont pas à mettre dans les conteneurs ou par terre mais à déposer en déchèterie.

Merci pour votre aide et respect de l'environnement et salubrité publique.





La bibliothèque de Saint Laurent a fait peau neuve!



Eh oui, livres, étagères et CD ont lentement migré... dans la pièce d'à côté! Plus claire et plus spacieuse, elle se trouve désormais à l'entrée de la mairie et n'attend que votre visite.

Les étagères en ont profité pour se remplir un peu plus grâce notamment à la Médiathèque Départementale (antenne de Caro) qui nous prêtent davantage de documents et à de généreux donateurs soucieux de donner une seconde vie à leurs livres. Qu'ils en soient ici remerciés!

Notre bibliothèque a subi un autre changement:

en effet, elle est devenue médiathèque puisque depuis quelques mois vous pouvez également emprunter des CD.

Nous vous invitons à venir visiter ce lieu qu'il vous appartient de faire vivre et que nous souhaitons des plus accueillants.

ADULTES

Romans:

Le choix est vaste puisque le roman se décline de différentes manières: BD, livres de poche, romans policiers, livres lus (à écouter en MP3), romans du terroir, la liste n'est pas exhaustive.



Documentaires:

Livres de cuisine, de jardinage ou encore documentaires bretons, l'Histoire et l'art, nous espérons n'avoir rien oublié pour satisfaire le plus grand nombre.

JEUNESSE

Romans et histoires:

Albums pour les plus petits, BD pour les plus grands et les ados mais aussi livres bilingue (français-anglais) et romans, les ouvrages vous attendent patiemment. Surtout n'hésitez pas à les feuilleter, les reposer, les reprendre ils sont là pour vous!





Documentaires:

Du plus petit au plus grand, tout le monde peut trouver son bonheur. Le panel de livres à explorer et à découvrir est important dans une bibliothèque comme la nôtre, profitez-en!

CD:

Plus de **300 CD** sont à votre disposition dans un bac qui a enfin trouvé une pièce à sa dimension. Les nouveautés et les albums plus anciens se côtoient sans jamais se mélanger: jazz et musique bretonne, fables et musique classique ou encore rock et chanson française, cherchez bien il y a des pépites qui sont de véritables régals pour les oreilles!



Conseils lecture pour cet été:

L'été est propice à la détente, aux moments de relaxation et de relâchement et en fonction du moment et de votre état d'esprit, vos envies de lecture ne seront pas les mêmes. Voilà pourquoi nous vous conseillons de prendre plusieurs documents pour vous permettre de lire celui qu'il vous plaira quand il vous plaira.

Toutefois, les vacances c'est aussi le bon moment pour relire ses classiques: la tête moins encombrée et le stress en moins, Victor Hugo, Balzac ou Stendhal sont loin d'être barbants et peuvent même se révéler captivants.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et de belles découvertes littéraires !



Rappel des horaires:

identiques à la Mairie (sauf jeudi après-midi)

mardi	9h-12h15
mercredi	9h-12h15
jeudi	9h-12h15/ 16h-18h* (Pas de permanence l'après-midi en juillet et en août)
vendredi	9h-12h15
samedi	9h-12h15

*La Mairie est fermée au public tous les après-midis.



L'ÉCOLE

Voici le TEMPS des vacances pour nos petits écoliers
Profitons-en pour faire un petit retour en arrière...



Après un beau spectacle de Noël sur le thème des contes, les enfants ont repris le chemin de l'école pour une nouvelle année civile pleine de beaux projets !

Au programme, il y a eu :

CYCLE PISCINE : Comme chaque année, les enfants de GS-CP et CE ont eu 8 séances à la piscine de Ploërmel. Pour certains, il s'agit d'apprendre à nager, pour d'autres, apprendre à vaincre leur peur, pour d'autres encore, découvrir le monde aquatique. Ce cycle a aussi pour but de faire passer à la fin du CE2 le test anti-panique nécessaire à toute activité aquatique comme le kayak en CM



CONTES : Mamie Coco est venue à l'école pour conter aux enfants de GS-CP, des contes sortis de son petit sabot...

CARNAVAL : Cette année, il s'est déroulé à St Laurent sous un beau soleil. Les enfants étaient déguisés, pour la majorité, en personnage de conte.

TRANS'ART : Les 16 écoles du réseau de Malestroit ont participé au projet d'art proposé par la Direction de l'Enseignement Catholique. Cette année, les élèves ont travaillé sur le temps. Les CE1 CE2 ont créé des objets permettant de mesurer le temps. Les GS CP ont travaillé sur le temps de l'école, l'enfance. Une très belle exposition a été réalisée à la salle des sources où, le temps d'un week-end, les familles ont pu déambuler le long des productions et prendre le TEMPS de l'observation.

LUOTHEQUE : Comme chaque année, les bénévoles de la ludothèque de Malestroit se sont déplacés dans l'école pour que les GS puissent découvrir ou redécouvrir des jeux de société.

CONCERT : En collaboration avec le festival du Cabaret à domicile de St Laurent, les enfants des écoles du RPI ainsi que 5 autres écoles de la communauté de communes, ont pu participer à un concert exceptionnel à Sérent où contes et poésies ont été chantés par notre idole GERARD DELAHAYE.

Les enfants ont pu le voir une deuxième fois à l'occasion du festival dans l'église. Un moment inoubliable. Encore merci aux organisateurs !!



INTERVENTION SCIENCES : Le Grand Bassin de l'Oust propose tous les 4 ans de venir faire 3 interventions dans les classes sur le thème de l'eau : gestion de l'eau, l'eau sur la planète, l'eau près de chez nous avec une intervention terrain. C'est toujours très intéressant !

REPAS DES ECOLES : Pour la 1^{ère} fois, un repas a été organisé à St Congard par les deux écoles. Une vraie réussite ! Le sauté de porc à l'ananas a été plébiscité ! Bravo aux cuisiniers et aux bénévoles pour la belle manifestation.

ELEVAGE : Cette année, l'école de St Laurent a accueilli 12 petits êtres, durant plus de 3 mois. 12 petites chenilles BOMBYX de l'insectarium de LIZIO. Nous les avons nourries de feuilles de Troène, elles ont mué, grossi pour finalement faire de beaux cocons. Après quelques temps d'attente, les enfants ont pu assister à l'éclosion de magnifiques papillons qui ont la particularité de ne pas voler. Ils se sont accouplés. Les femelles ont pondu leurs œufs et de petites chenilles en sont sorties. Le cycle de la vie était bouclé !

Une très belle expérience à renouveler !! Merci à Olivier Dupont pour les chenilles et les conseils.

N'hésitez pas à aller visiter son musée, deux heures pour apprendre de multitudes d'informations sur la vie de ces petits êtres vivants !!!



REMISE DU NOTRE PERE pour les CE1 : elle s'est déroulée à St Congard.

COMMUNION pour les CE2 : elle s'est déroulée à Pleucadeuc. Une dizaine d'enfants ont participé cette année à ces deux évènements.



VOYAGE SCOLAIRE : Cette année, les CE-CM du RPI sont partis à Monteneuf. Ils y ont découvert le monde des Korrigans, créé des contes, fait du land'art...

A 20 km de chez nous, un centre magnifique, dans un cadre qui se prête complètement à l'imagination et la création. Une très belle expérience de 4 jours où les enfants apprennent à être plus autonome, à participer à la vie collective...Ils y ont vécu une veillée contée et une soirée à l'auberge des Voya'joueurs.

Les PS-MS-GS-CP les ont suivis de peu, puisque fin juin c'est aussi au Centre des Landes qu'ils ont pu vivre des expériences similaires...



CHORALE : Les élèves de CE sont allés, comme chaque année, à Arradon, participé à une journée chorale. C'est l'occasion pour eux de voir d'autres chorales et de chanter devant près de 200 enfants !

KERMESSE : L'année scolaire 2014-2015 s'est terminée par une très belle kermesse organisée pour la 1^{ère} fois par les deux écoles du RPI ! A l'opposé de la météo de l'année dernière, les enfants comme les plus grands ont pu jouer à plusieurs jeux dans la cour de l'école, faire des tours sur le dos de D'Artagnan.

Un grand merci aux bénévoles sans qui la fête ne serait pas si belle !!!

MERCI :

- * A Valérie et Irène pour leur aide précieuse.
- * A Caroline Thomas pour être venue un jeudi par mois, conter aux enfants de l'école et tenir la permanence de la bibliothèque municipale lors de notre venue. Les enfants ont pu bénéficier de ses conseils avisés en terme de choix de livre.
- * A l'ensemble de l'équipe municipale pour le travail effectué en collaboration avec l'école.
- * Aux membres d'OGEC et aux bénévoles pour le temps passé à organiser des manifestations pour que nos écoles soient les plus vivantes possible.
- * Aux enseignantes pour leur travail et leur disponibilité.

N'hésitez pas aussi à prendre de nos nouvelles grâce à notre site internet :

www.ecoles-stcongard-stlaurent.fr

Les Amis Laurentins



Amis Laurentins, à la veille de l'été qui s'annonce, les membres du bureau se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances.

Le club poursuit ses activités habituelles et se réunit le dernier mardi de chaque mois autour des jeux de société à partir de 14 heures.

A l'issue de l'assemblée générale du 27 janvier qui a réuni la majorité des adhérents autour de la galette des rois, il a été procédé au renouvellement du conseil d'administration.

Les membres élus se sont réunis et ont voté pour former un bureau composé de :



Président

Alain Vidy

Vice-Président

Jacques Maleinge

Secrétaire

Paulette Davalo

Trésorière

Annick Maleinge

Membres : Lucette Hanicaux, Emilia Miguel, Annick Guinier, Jean Boulo, Antoine Danto.

Le nouveau bureau mettra tout en œuvre pour assurer les animations et le bon fonctionnement de l'association.

Le 28 février, le concours de belote a remporté un vif succès, 28 équipes se sont donné la réplique dans une ambiance conviviale, et chacun est reparti avec un lot.



Le 2 juin, les Amis Laurentins associés au club des Primevères de Missiriac, ont pris la direction du lac de Guerlédan. La visite guidée retraçant l'historique du barrage pour alimenter la région en électricité a suscité un vif intérêt. Chacun a pu découvrir au fond du lac asséché, les ruines d'une maison de bûcheron, des arbres, et le sas d'une écluse au temps où le canal reliait Brest.

Après la pause frugale à l'auberge des cerfs, en route

pour la visite d'un ancien village sidérurgique « les forges des salles ».

Le guide nous a retracé le témoignage du passé industriel de la Bretagne au siècle dernier, avec les maisons des ouvriers, des contremaitres, du régisseur, la forge, le pressoir, la chapelle, l'école, tout un ensemble permettant de vivre en communauté. En fin de soirée retour dans la bonne humeur avec le souvenir d'une journée agréable et conviviale.



Prenez note de nos prochaines manifestations :

☀ Samedi 21 novembre concours de belote

☀ Samedi 5 décembre repas de fin d'année

Merci pour votre fidélité, merci à tous les bénévoles qui œuvrent sans compter pour la pérennité de l'association.

Merci

Un mot de trop, petit poème à méditer !!!

Un mot de trop
Parfois c'est bien
Parfois c'est beau
Parfois ça ne sert à rien.
Un mot de trop
Peut rendre heureux
Ou faire ruisseler des sanglots
Alors on est malheureux.
Un mot de trop, parfois ça fait plaisir
Tel un cadeau qu'on se plait à offrir
Un mot de trop peut briser une amitié
La langue tel une faux,
Coupe un lien sans pitié.
Un mot de trop nuit à celui qui le dit
Son erreur le rattrape au galop
Et il devient un roseau qui se plie
Un mot de trop
Sait détruire toute une vie
En une seconde il met à zéro
Et il ne sombre plus dans l'oubli
Ne disons jamais un mot de trop
Ne parlons pas sans réfléchir
Car par un seul mot de trop
Notre ciel peut s'assombrir.

Auteur inconnu



Un mot aimable n'est jamais perdu.



Bonnes vacances à tous, je vous souhaite un repos bien mérité auprès de tous ceux qui vous sont chers.



*Le Président
Alain Vidy*



Association Vivre à St Laurent

20^{ème} Festival du Cabaret à Domicile 13, 14 & 15 mars 2015



Les 20 ans du Festival ne pouvaient être célébrés sans une soirée spéciale "Bidouille".

Accompagné de ses éternels compères "Les Traînes Meuriennes" et d'un accordéoniste Yann-Loïc JOLY, Bruno nous a offert un moment riche en émotions. Diverses anecdotes ont bien fait rire l'assemblée, souvenirs et chansons ont ainsi ouverts chaleureusement cette édition un peu spéciale, car 20 ans ce n'est pas rien !

Samedi, une nouveauté a été programmée :
des stages de musique chez l'habitant.

Les 5 musiciens de Carré Manchot, groupe que l'on connait et apprécie bien à St Laurent, ont enseigné leur savoir-faire aux stagiaires. Tous les élèves sont repartis enchantés de cette journée d'apprentissage.

Autre nouveauté la scène 'Reggae' qui a attiré quelques jeunes ... et moins jeunes.



Dimanche, comme de coutume la randonnée chantée a permis de démarrer la journée de festivités en pleine forme, suivie de l'apéro concert pour finir d'ouvrir des appétits comblés grâce à nos cuistots et serveuses.





Encore une nouveauté, au bar le Tono "Ze émission", TVilaine en direct pour les 20 ans !



Petits et grands ont ainsi passé une très bonne journée. Encore merci aux bénévoles qui ont permis la réalisation et la réussite de ce festival 2015.

Mais à l'heure du bilan, un constat d'essoufflement s'affiche clairement. Après 20 ans de service, l'avenir du Festival du Cabaret à Domicile s'avère compromis. Plusieurs membres de l'association souhaitent quitter le bureau. Une nouvelle équipe va devoir se mettre en place et envisager une formule innovante afin de redynamiser l'ensemble, bénévoles et public. Il semblerait d'ores et déjà que le "nouveau festival" se déroule à l'automne, en septembre peut-être... Mais vous en saurez davantage après la rentrée car une assemblée générale doit avoir lieu et vous y serez toutes et tous conviés. Nous comptons d'ailleurs sur votre présence, votre soutien et votre engagement pour une nouvelle formule, une nouvelle édition. Le bureau va devoir se reformer et cherche donc "du sang neuf", toutes les bonnes volontés et idées sont les bienvenues !

En attendant, passez un bel été et surtout n'oubliez pas les 2 concerts organisés à l'église en juillet et en août, à 20h30.

ST LAURENT SUR OUST
CONCERTS À L'ÉGLISE

MOUNTAIN HOUSE Mardi 21/07
Musique et chants irlandais

Paul BRADLEY (guitare, chant), Ger FITZGERALD (fiddle), Joe MCKENNA (uilleann pipes), Yvon RIOU (guitare)

VISHTEN Mardi 11/08
Musique et chants acadiens

Pastelle LEBLANC (accordéon, piano, voix), Pascal MIOUSSE (violin, mandoline, bodhran, piano, flûtes, voix), Emmanuelle LEBLANC (guitare)

Entrée : 8 € (gratuit - 12 ans) 20h30 : concert / 22h30 : pot
+ d'infos : 02 97 75 02 42 www.facebook.com/stlaurent www.facebook.com/festival.stlaurent

mardi 21/07 musique-chants irlandais
mardi 11/08 musique-chants acadiens

Laissez-vous tenter,
vous ne le regretterez pas !

L'OFFICE DE TOURISME DE MALESTROIT ET DU VAL D'OUST PASSE À L'HEURE D'ÉTÉ

Les conseillers en séjour de l'office de tourisme de Malestroit et du Val d'Oust vous accueillent en juillet – août :

 <p>Offices de Tourisme de France</p>	À MALESTROIT	À LIZIO	À SÉRENT
	Le Pass'temps, 5/7 rue Sainte Anne	Rue des forges, face à la mairie	Rue du pavé, maison du costume
	02 97 75 45 35	02 97 74 99 79	06 63 24 96 07
	Du lundi au samedi :	Du mardi au dimanche :	Du lundi au samedi :
	10h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00 Le dimanche : 14h00 - 18h00	10h30 - 12h30 / 14h30 - 18h00	10h00 - 12h30 / 14h30 - 18h30 Le dimanche : 14h30 - 18h30

ENQUETES INSOLITES EN FAMILLE À MALESTROIT ET LIZIO

L'été dernier, l'étonnante Anna Chronisme (de l'office de tourisme) a mené les visiteurs d'ici et d'ailleurs à travers les ruelles médiévales de Malestroit, à la recherche d'un trésor. Elle reprend du service cet été, et cela commence à se savoir que la région regorge de trésors... Et si un objet mythique, pilier de notre civilisation, se cachait à Lizio ? L'étrange Dr Agon aura besoin de vous pour le découvrir !



LE TRÉSOR DE MALESTROIT	L'EXTRAORDINAIRE AVENTURE DU DR AGON
Chasse au trésor et concours de grimace. Tous les jeudis en juillet et août. Rdv à l'office de tourisme à Malestroit à 14h30. Durée : 1h30	Récolte d'indices en autonomie et enquête avec le Dr Agon. Tous les mercredis en juillet et août. Rdv au Point I de Lizio à 15h. Durée : 2h
Tarifs : 3€, gratuit -16 ans. Information au 02 97 75 45 35 et sur www.tourisme.ccvol.fr Inscription conseillée mais non obligatoire	

VISITEZ LE MUSÉE DE LA RÉSISTANCE BRETONNE TOUT L'ÉTÉ



Du 15 juin au 20 septembre, le musée de la résistance bretonne situé à Saint Marcel vous accueille tous les jours de 10h00 à 18h30.

Durant le reste de l'année, le musée sera ouvert :

- Du 1^{er} janvier au 31 mars et du 1^{er} novembre au 31 décembre : du jeudi au dimanche de 10h00 à 18h00
- Du 1^{er} avril au 14 juin et du 21 septembre au 31 octobre tous les jours sauf le mardi de 10h00 à 18h30

En juillet et août, bénéficiez gratuitement des visites commentées du musée les jeudis et vendredis. Réservation conseillée.

Contact :

Musée de la Résistance Bretonne
Les Hardys Béhelec 56140 Saint Marcel
02 97 75 16 90

musee.resistance@ccvol.com

www.resistance-bretonne.com



Musée de la Résistance Bretonne



@museeresistance

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Musée de la Résistance Bretonne relève de la CCVOL.

La Cyber-base du Val d'Oust et de Lanvaux vous accueille toute l'année pour vous initier ou approfondir vos connaissances en informatique et internet. Au sein d'un petit groupe de 4 à 8 personnes, découvrez un programme varié qui intègre les fondamentaux, tout en ouvrant aux usages les plus courants : s'initier à Windows, saisir et mettre en forme du texte, organiser ses dossiers, classer ses photos, créer et utiliser sa boîte mail, utiliser une webcam, acheter en ligne ou encore déclarer ses impôts sur le net. Adhésion de 10€ pour les habitants des communes de la CCVOL et 1,5€ par cours. Adhésion gratuite pour les demandeurs d'emploi. Accompagnement sur rdv pour les CV, recherche et lettres de motivation. 5 séances sont également proposées pour la création de votre site internet.

Un service d'auto-formation sur plus d'une centaine d'outils informatique et internet est proposé à tout adhérent souhaitant se perfectionner :

<http://www.vodeclic.com/fr/catalogue> Ces formations sont disponibles sur rdv depuis un poste de la Cyber-base.



Un kit d'accompagnement aux TIC est proposé aux associations du territoire, merci de contacter votre animateur : 02 97 72 24 90 ou cyber@ccvol.com ; plus d'infos sur www.ccvol.com rubrique culture.

P1 découverte : pour se lancer

- 1) D'où vient l'ordinateur et comment ça marche ?
- 2) La souris, les icônes, le bureau, les fenêtres
- 3) Se déplacer, le menu démarrer, dossiers, fichiers...
- 4) Le clavier : toutes les touches importantes !
- 5) Saisir et retravailler un texte court.
- 6) Saisir, mettre en forme un texte, insérer une image.
- 7) Internet, vocabulaire et bases de la navigation.
- 8) Rechercher de l'information et surfer sur le Web.
- 9) Créer sa boîte de courrier électronique sur Gmail
- 10) Envoyer des pièces jointes, gérer ses messages

P2 Traitement de texte : pour approfondir

- 1) Saisie, mise en page, sélection de texte
- 2) Mettre en forme un texte et insérer des images...
- 3) Utilisation approfondie de la barre d'outils image.
- 4) Présenter une recette de cuisine, les puces...
- 5) Rédiger et mettre en forme une lettre : tabulations...
- 6) Créer une carte de vœux, un menu, une invitation.

P3 Internet 2.0 : pour naviguer plus loin

- 1) Récupérer des images d'internet et les imprimer
- 2) L'administration en ligne : les impôts, la CCVOL...
- 3) Découvrir l'univers des blogs
- 4) Acheter sur le Web, risques et avantages
- 5) Le courrier électronique avec Gmail, ses contacts
- 6) Gmail échanger des pièces jointes, les options...
- 7) Messagerie instantanée et dialogue en ligne : Skype
- 8) Réseaux sociaux : Copains d'avant
- 9) Découvrir la terre en 3D : Google Earth
- 10) Mieux utiliser son navigateur

P4 Multimédia : pour découvrir la photo

- 1) Se servir d'un appareil photo numérique
- 2) Picasa : organiser, retoucher ses photos
- 3) Suite Picasa, graver, diffuser ses photos
- 4) Créer un diaporama et le publier sur YouTube
- 5) Google + Partager ses photos sur internet
- 6) Classer ses photos

P4bis Diaporama : Créer un diaporama

- 1) Créer un diaporama
- 2) Concevoir ses diapositives
- 3) Animer son diaporama !
- 4) Gérer les transitions et le diffuser

P5 Protéger ses données : pour approfondir

- 1) Le Panneau de configuration : Configurer, installer, entretenir son pc
- 2) Se prémunir : pare-feu, anti-virus, spyware...
- 3) Sauvegarder ses documents : clef USB, DVD
- 4) Séance récapitulative : poser vos questions !

P6 Tableur : pour découvrir

- 1) Notions de tableur, les cellules et les bordures
- 2) Approche des formules
- 3) Approfondissement des formules
- 4) Accompagnement d'un projet personnel 1
- 5) Accompagnement d'un projet personnel 2

3 Nouvelles filières en déchèterie :

Les filières ECO DDS et DASTRI ont été mises en place dans les déchèteries en 2014 : ECO DDS concernent les Déchets Diffus Spécifiques (peintures, solvants, filtres à huile,...) et DASTRI les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux pour les ménages uniquement. En juillet 2015, ECO-MOBILIER va mettre en place une benne à destination des meubles, matelas, canapés, tables et tout autre mobilier usagé. Ces éco-organismes prennent désormais en charge la collecte et le traitement de ces déchets dans nos déchèteries.

écomobilier



OCAD3E :

Cet organisme coordonne la collecte et le recyclage des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) et des lampes usagées pour l'état français.

La CCVOL a signé avec les deux éco-organismes correspondant à notre secteur : ECO-SYSTEMES et RECYLUM pour la mise en place de ces filières en déchèterie.

En 2014, 100.4 tonnes de DEEE et 695 kg de lampes usagées ont été collectés en déchèterie.

En parallèle, vous disposez des mêmes services de collecte chez les commerçants du territoire (vendeurs d'appareils électriques ou électroniques).

Les sites internet <http://www.eco-systemes.fr/> et <http://www.malampe.org/> vous donneront de plus amples renseignements sur ces filières de recyclage.



QUALITE DU TRI : trop de refus dans les emballages :

S'agissant de la qualité du tri des emballages, les résultats pour le début de cette année 2015 ne sont pas satisfaisants.

Avec une moyenne de 20.4 % d'erreurs de tri dans nos poubelles jaunes, nous pouvons mieux faire.

On peut noter la présence récurrente de sacs contenant de la nourriture, des bouteilles contenant des liquides, des objets du quotidien (sets de table, cintres, vêtements, chaussures, jouets, ...), des journaux ou encore de bouteilles en verre. Ces indésirables ne peuvent être recyclés en tant qu'emballages ménagers et génèrent des coûts de prise en charge pour la collectivité.

Vous pouvez déposer dans les conteneurs emballages « jaunes » : des bouteilles en plastique, des boîtes de conserves, des aérosols, des cartonnettes (pas de cartons de plus de 1 mètre qui doivent eux être déposés en déchèterie), des briques alimentaires (jus de fruits, lait, ...). Tous ces emballages doivent être vidés de leur contenu.

Pour le verre et les journaux vous disposez de conteneurs dédiés, vert et bleu, dispersés sur tout le territoire de la CCVOL.

Les autres déchets doivent être déposés dans les conteneurs à ordures ménagères adéquats à proximité de votre domicile.

Tous les déchets ne sont pas encore recyclables, il faut donc respecter au mieux les consignes de tri.



Tous les papiers
ont droit à plusieurs vies.



**ECO
EMBALLAGES**

PROJET « DE FIL EN FIL »



Le Multiaccueil « La Ribambelle » à SERENT va s'inscrire dans le projet artistique initié par la Commission Culture de la commune de SERENT. Les enfants accueillis contribueront ainsi à l'élaboration d'une œuvre collective qui devrait voir son aboutissement en Mai 2016. L'objectif est d'habiller la ville de couleurs avec des assemblages de tricot, du crochet, du tissage, des pompons...

Désireuse de participer à cette action fédératrice et festive, l'équipe des professionnelles Petite Enfance a rencontré Karen RACCAH, artiste plasticienne Land Art le Mercredi 04 février dernier.

Le Multiaccueil souhaite proposer aux enfants accueillis des activités éducatives et artistiques, ayant un intérêt pour l'enfant et concourant au projet. Dans un premier temps, l'équipe sollicite les familles afin de récupérer du matériel (*laine, fils divers, plastiques, tissus, osier, raphia, filets de légumes...*). Les familles seront ensuite informées au fur et à mesure de l'avancée du projet. Les familles peuvent également se rendre à la mairie ou à la médiathèque, lieux de collecte de laine, ficelles et cordes en tout genre.



Séance « Bébé gym »

Le 3^{ème} mardi de chaque mois, des séances de « Bébé gym » sont proposées à l'ALSH « Les p'tits loups » à Sérent. Ces séances, l'une à 09h30, l'autre à 10h45, sont animées par les éducatrices de jeunes enfants du Relais Assistantes Maternelles (RAM) de la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux.

C'est l'occasion pour les tout-petits, accompagnés de leurs assistantes maternelles, de découvrir des parcours moteurs adaptés à leur âge. C'est un temps de jeux et de rencontres apprécié de tous.



Deux jeudis par mois, sauf pendant les vacances scolaires, des matinées d'éveil sont aussi organisées dans les locaux du Multi-Accueil « La ribambelle », de 9h30 à 10h30 et de 10h45 à 11h45. Les assistantes maternelles de Sérent et des communes du territoire de la CCVOL peuvent y participer avec les enfants. Les inscriptions se font auprès du service RAM au 02.97.73.78.32.

PROJET MUSIQUE

Depuis début avril, des séances d'éveil musical sont proposées sur les 3 Multiaccueils.

Elles ont lieu en moyenne 2 fois par mois dans chaque Multiaccueil et sont animées par Kévin, intervenant Musique.

Cette activité favorise le développement et l'épanouissement des tout-petits sur le plan moteur, du langage, de la mémoire, de l'oreille musicale, du sens du rythme et de l'écoute.

Tous les enfants, quelque soit l'âge, participent à ces temps musicaux.

Ils sont d'ailleurs tous très attentifs durant ces séances. Plusieurs thèmes sont abordés : les indiens, la mer, le jardin.... Les enfants chantent et dansent au rythme de la guitare. Des instruments et des objets sonores sont mis à leur disposition. Ils explorent les sons en soufflant, grattant, secouant, frappant, pinçant...

Ces activités musicales sont source de plaisir et de découverte chez les enfants, et sont également de véritables moments de partage et d'écoute mutuelle !

L'Oust'ick à MALESTROIT



Brin de Malice à RUFFIAC



La Ribambelle à SERENT



**Jeunes de
16 à 25**




Garantie Jeunes
Actualité du moment

Venez découvrir la Garantie
Jeunes à la Mission Locale !

La Mission Locale : Un service de proximité à l'écoute des jeunes pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle

La Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes du Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne est une Association de loi 1901 qui fait partie intégrante du service public de l'emploi. Elle accompagne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus, sortis du système scolaire, avec ou sans qualification.

A travers des actions d'**Accueil**, d'**Information**, d'**Orientation** et d'**Accompagnement**, la Mission Locale a le souci constant d'améliorer le service rendu aux jeunes pour :

- Faciliter l'accès des jeunes au monde de l'entreprise
- Contribuer à leur autonomie
- Etre un service de proximité à l'écoute des jeunes du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne.

La Mission Locale accompagne les jeunes de façon individualisée et personnalisée. Elle étudie toutes les solutions possibles pour aider les jeunes à résoudre des problèmes liés à :

- L'emploi
- L'orientation
- La formation
- La vie quotidienne (mobilité, logement, santé, citoyenneté...).

Nos lieux de permanences :

Alexandra GUILEMAUD conseillère, se déplace le :
2ème et 4ème vendredi matin de chaque mois.

Communauté de Communes du Val de l'Oust et de Lanva
Parc d'Activités Tirpen - La Paviot
56140 Malestr

Sabrina BLANCHET conseillère, se déplace le :
1er et 3ème vendredi matin de chaque mois.

Mairie de Sérent
15, rue du Général de Kerhué
56430 Sérent

Notre lieu d'accueil de Ploërmel :



**Ouverture du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30**

9, rue du Val - BP 120 - 56 804 PLOERMEL

☎ 02.97.73.57.00 - 📠 02. 97.73.57.09

💻 ml-ploermel@mlceb.org

commune SAINT LAURENT-SUR-OUST

sont à votre disposition et peuvent vous renseigner sur nos différents services !

Isabelle MICHEL

Gilberte VAILLANT

**Vous pouvez prendre rendez-vous à la Mission Locale en téléphonant
au 02 97 73 57 00.**

Nouveau !!!



Depuis Avril 2015 à la Mission Locale !

La Garantie Jeunes... C'est quoi ?

Allocation possible
sous conditions
de ressources

452, 21€

1 an d'accompagnement intensif d'accès à
l'Emploi et à la formation

Suivi Individuel et Collectif pour multiplier les mises
en situations professionnelles !
Stages, enquêtes, intérim, CDD...

Vous êtes moteur de votre autonomie
sociale et professionnelle !

Suis-je concerné ?

- Vous avez entre 18 et 25 ans
- Vous n'êtes ni scolarisé, ni en formation et ni en emploi
- Vos revenus et ceux de vos parents ne dépassent pas le montant du RSA
- Vous êtes motivé et souhaitez travailler
- Vous avez besoin d'être accompagné vers l'emploi



Intégrer la Garantie Jeunes c'est Intégrer une entreprise !

● En collectif pendant 6 semaines

« Ensemble, on avance et on s'entraide ! »

- Activités et ateliers menés en équipe.
- Découvrir et valoriser vos compétences !
- Pour gagner en autonomie : trouver des solutions aux questions de la vie quotidienne (logement, budget, santé...).
- Possibilité de formations : savoirs de base, Sauveteur et Secouriste du Travail, gestes et postures...



Promotion
de 10 à 15 jeunes

● Puis, suivi individuel jusqu'à 10 mois

Chaque jour = une action

- Suivi individualisé avec votre conseiller Garantie Jeunes, avec un planning sur-mesure (enquête, démarches...).
- Multiplier vos expériences professionnelles (emploi, stage, CDD, contrats aidés, interim, bénévolat...).
- Regroupements réguliers pour faire le point et avancer.
- Poursuite de l'accompagnement au sein de l'entreprise !

● Je suis intéressé ?

« Je mets toutes les chances de mon côté »

Prenez rendez-vous avec votre conseillère Mission Locale qui pourra vous donner de plus amples informations ! Puis, vous rencontrerez un conseiller Garantie Jeunes. Pièces à fournir :

- Copie de votre carte d'identité ou passeport en cours de validité, ou Titre de séjour.
- Attestation d'affiliation CPAM mentionnant l'adresse du centre et les droits acquis.
- Un RIB à votre nom et prénom.
- Votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition, celui de vos parents ou conjoint.
- Une attestation sur l'honneur des ressources perçues au cours des 3 derniers mois.
- Une attestation de domicile.
- Une attestation de responsabilité civile.



La Garantie Jeunes n'est pas un droit, c'est une commission qui étudiera les dossiers présentés et validera votre entrée.

Carte MORBIHAN Tourisme

Le Morbihan se (re) découvre



Pour partager de merveilleux moments, en famille ou entre amis, la **carte MORBIHAN TOURISME**, sera votre meilleur allié pour visiter les sites de loisirs et culturels du département et pratiquer de nombreuses activités : *Musées, châteaux, monuments mégalithiques, villages historiques, parcs d'attractions, parcours accrobranches, parcs animaliers, zoo, croisières maritimes et fluviales, loisirs sportifs, ...*

La **Carte MORBIHAN TOURISME** est un concentré de « p'tits plaisirs », elle est gratuite et exclusivement réservée aux résidents morbihannais, elle vous permettra de profiter de nombreux avantages, réductions, bons plans... lors de vos prochaines visites ou activités.

Comment vous procurer la carte MORBIHAN Tourisme :

- 1-Connectez-vous sur www.destination-morbihan.com
- 2- Remplissez le formulaire
- 3- Recevez votre carte à votre domicile sous 15 jours
- 4- Profitez des avantages de la carte

Découvrez en quelques clics tous les sites partenaires de la **carte MORBIHAN TOURISME**, téléchargez la liste des établissements, découvrez les offres et avantages de la carte.



HORAIRES DES SERVICES D'ACCUEIL DU PUBLIC PREFECTURE DE VANNES

A compter du 6 juillet 2015

- ◆ Les services de la direction de la réglementation et des libertés publiques (délivrance de tous les titres) situés Place de la République à VANNES sont ouverts au public aux horaires suivants :

LUNDI	8h30 –12h00	13h30 –16h00
MARDI	8h30 –12h00	
MERCREDI	8h30 –12h00	
JEUDI	8h30 –12h00	
VENDREDI	8h30 –12h00	

- ◆ L'accueil téléphonique pour les principaux titres est assuré aux horaires suivants :

Certificats d'immatriculation : ☎ 02 97 54 86 86,
tous les jours de la semaine de 13h30 à 16h00

Permis de conduire et commissions médicales : ☎ 02 97 54 86 93,
tous les jours de la semaine de 13h30 à 16h00

Étrangers : ☎ 02 97 54 86 39,
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 13h30 à 15h30

CNI et passeports : vous devez impérativement contacter la mairie de votre domicile

En dehors de ces horaires, vous pouvez consulter le site internet : www.morbihan.gouv.fr pour toutes vos démarches.



A NOTER :

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, le **Service Central d'Etat Civil (SCEC)** du Ministère des affaires étrangères, **compétent** pour tous les événements d'état civil survenus à **l'étranger** ou dans les **territoires anciennement sous administration française**, et qui concernent des ressortissants **français** (naissance, reconnaissance, mariage, divorce, adoption,...), **préconise l'utilisation de son site internet pour les demandes de copies et d'extraits d'actes d'état civil. Dans ces conditions, le guichet d'accueil du public sera fermé à partir du 3 août 2015. Aucun document ne sera délivré sur place.**

Toute demande de délivrance doit être effectuée par le formulaire en ligne DALI sur le site France Diplomatie : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html>. Cette démarche est gratuite.

La demande d'acte d'état civil peut également être effectuée par courrier postal à l'adresse suivante :

SERVICE CENTRAL DE L'ÉTAT CIVIL
11, rue de la Maison Blanche
44941 NANTES CEDEX 9



BON À SAVOIR !

Afin de vous aider dans l'acquisition de votre timbre passeport, une foire aux questions complète est régulièrement enrichie. Elle est accessible depuis la page d'accueil du site.

Dans certains cas, vous avez la possibilité, à partir de la FAQ, de poser une question via un formuel : pour demander par exemple la réédition d'un timbre ou le remboursement d'un timbre ne pouvant être traité de manière automatique.

QUELS SONT LES AVANTAGES DU TIMBRE ÉLECTRONIQUE ?

timbres.impots.gouv.fr est accessible 24h/24, 7j/7. L'achat de timbres fiscaux est effectué en quelques clics. Le service est entièrement sécurisé.

Cette nouvelle possibilité s'inscrit dans le cadre des mesures de simplification souhaitées par le gouvernement pour faciliter vos démarches administratives et enrichir l'offre de moyens de paiement dématérialisés.

En parallèle, vous pouvez continuer à acheter vos timbres fiscaux papier dans les centres des Finances publiques et chez les buralistes agréés qui pourront également délivrer le timbre électronique prochainement.

Pour plus d'informations :

timbres.impots.gouv.fr

impots.gouv.fr

Retrouvez la DGFIP
sur Facebook, Twitter et Youtube



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Mai 2015

POUR VOS PASSEPORTS, OPTEZ POUR LE TIMBRE ÉLECTRONIQUE



Le site timbres.impots.gouv.fr est un site de la direction générale des Finances publiques (DGFiP) qui vous permet d'acheter en ligne un timbre fiscal électronique pour l'obtention de votre passeport.

POUR QUELLES DÉMARCHES ?

Depuis le 2 mars 2015, le service est disponible pour la délivrance des timbres fiscaux destinés aux passeports.

À compter 2016, vous pourrez également vous procurer sur timbres.impots.gouv.fr, des timbres fiscaux, pour vos autres formalités (carte nationale d'identité, permis bateau...).

QU'EST-CE QU'UN TIMBRE ÉLECTRONIQUE ?

Le timbre électronique peut se présenter sous 2 formes :

un numéro à 16 chiffres
un flashcode

Il peut être délivré sur 2 supports :

• un document PDF avec un flashcode qui peut également être scanné directement depuis un téléphone, une tablette par le service chargé de recevoir votre demande

• un SMS contenant l'identifiant à 16 chiffres du timbre qui sera accepté par l'agent chargé de traiter votre dossier.

Il est valable pendant 6 mois à compter de sa date d'achat et remboursable pendant un an à compter de cette date.

Il est affecté à un usage particulier pour un montant défini.



COMMENT ACHETER UN TIMBRE ÉLECTRONIQUE EN QUELQUES CLICS ?

- 1 Je me rends sur le site timbres.impots.gouv.fr
- 2 Je choisis le type de passeport
- 3 Je choisis le mode de réception (courriel ou SMS)
- 4 Je paye directement en ligne avec ma carte bancaire en mode totalement sécurisé via le 3D-secure

C'est fait ! La transaction est enregistrée. Les références de la transaction et le numéro du timbre acheté sont envoyées immédiatement par courriel ou SMS (selon le choix effectué). Par sécurité, il est possible de le télécharger au format pdf.

COMMENT ME FAIRE REMBOURSER MON TIMBRE ÉLECTRONIQUE PASSEPORT ?

Il est possible de se faire rembourser un timbre électronique non utilisé dans l'année de son achat, à partir de la page d'accueil du site timbres.impots.gouv.fr.

Le timbre doit avoir été acheté depuis plus de 3 jours.

Le remboursement sera automatiquement sur la carte bancaire ayant été utilisée lors de l'achat.

J'AI PERDU MON TIMBRE ÉLECTRONIQUE. QUE FAIRE ?

Il est possible d'en demander la réédition. Pour cela, il suffit de se rendre sur la foire aux questions (FAQ) du site timbres.impots.gouv.fr pour trouver l'ensemble des renseignements nécessaires et de remplir le formulaire en ligne.

COMMENT UTILISER LE TIMBRE ÉLECTRONIQUE POUR OBTENIR LE PASSEPORT DÉLIVRÉ PAR LES MAIRIES AGRÉÉES ?

- 1 **Achat du timbre par carte bancaire sur le site**

- 2 **Réception du timbre électronique par mail ou SMS sous forme d'un identifiant à 16 chiffres ou d'un flashcode**

- 3 **Dépôt du dossier en mairie* : formulaire Cerfa, photos, justificatif de domicile, carte d'identité et références du timbre**

- 4 **L'agent vérifie les pièces du dossier et les références du timbre :**
 - par lecture du flashcode scanné directement depuis le smartphone,
 - la tablette ou le document pdf imprimé
 - par saisie de l'identifiant à 16 chiffres
- 5 **Le dossier est transmis à la préfecture sous forme dématérialisée. Une fois le passeport disponible à la mairie, vous êtes prévenu par SMS que vous pouvez venir le récupérer.**

* ou en préfecture à Paris